

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt cinq, le vingt huit février, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO Adjoint, Mmes HOCINE, VINCENT, LAVERT, M. CHEVALIER

Absent excusé : Yann VALLO a donné procuration à Dominique ANDRO

Absents : Emilie GIRAUD, Alain SENDRA

Secrétaire élu pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 21 février 2025

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2025-10 : Eolien : évolution du projet éolien avec BayWa r.e

M. le Maire expose au Conseil l'évolution du projet éolien en cours sur la commune.

M. le Maire rappelle au Conseil sa délibération en date du 13 novembre 2020 autorisant la société BayWa r.e. France à réaliser les études de faisabilité techniques et environnementales en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Bonnet-des-Quarts. Ceci sans engagement financier de la part de la commune.

Considérant la réunion de travail du Conseil du 19 juillet 2025 pendant laquelle la société BayWa r.e a présenté l'avancement du projet éolien en détail et a répondu aux interrogations des élus.

Considérant qu'à l'issue de cette réunion de travail il était entendu que l'étape suivante serait la sécurisation foncière du projet avec l'engagement des parcelles communales et sectionales dans le cadre de la signature de protocoles d'accord

Considérant l'étude des protocoles d'accord par le cabinet d'avocats choisi par la commune, Urban Conseil

Considérant l'échange de M. le Maire avec la société BayWa r.e pendant laquelle il a appris incidemment que l'entrée sud du projet était abandonnée

Considérant que sans l'entrée sud du projet, l'implantation de deux éoliennes seraient possibles au lieu de quatre initialement prévues

Considérant que sans l'entrée sud du projet, les terrains communaux ne recevraient plus qu'éventuellement une seule éolienne, modifiant considérablement les retombées fiscales et économiques pour la commune

Considérant la réunion de travail du Conseil du 11 février 2025 durant laquelle il est ressorti un sentiment de perte de confiance envers le porteur de projet au vue des éléments cachés aux élus

Considérant la position de M. le Maire qui, depuis l'initiative du projet éolien, a toujours affirmé que lorsque le projet ne correspondrait plus aux attentes des élus, il refuserait de le poursuivre

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- SE PRONONCE pour l'arrêt de la collaboration avec le porteur de projet éolien BayWa r.e

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance
Elodie LAVERT



Le Maire
Christian DUPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20250228-2025-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2025